

mondiale, une période de résidence correspondant à celle qui existe déjà pour les membres des forces ou des alliés qui ont servi pendant la première guerre mondiale.

Le ministre des Transports—Lundi prochain—En comité plénier, à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour prescrire que la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada peut construire et achever certaines installations ferroviaires terminus dans la cité de Toronto et son voisinage; que le ministre des Finances peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, consentir des prêts temporaires, sur le Fonds du revenu consolidé, n'excédant pas cent millions de dollars, pour que les travaux de construction et d'achèvement relatifs à la réalisation du projet de Toronto puissent être entrepris immédiatement; que le gouverneur en conseil peut garantir le principal et l'intérêt des titres que la Compagnie peut émettre selon les dispositions de la présente mesure; pour prescrire, en outre, que le produit de toute vente, nantissement ou autre aliénation de titres sera déposé au crédit du ministre des Finances en trust pour la Compagnie dans une ou plusieurs banques désignées par celui-ci, et sera remis à la Compagnie, à l'occasion, par ledit ministre, pour être appliqué aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées en rapport avec ledit projet; et pour prescrire, en outre, que l'estimation du montant à dépenser soit de \$87,000,000 et que la Compagnie ne doit pas, dans l'exécution des travaux de construction et leur achèvement, excéder cette estimation par plus de quinze pour cent.